



Poste dans une filiale (joint venture majoritaire)

Par SKL

Bonjour,

Actuellement je travaille dans mon entreprise depuis bientôt 11 ans. J'ai été expatrié 2 ans (de fév. 2010 à Fév. 2012). Depuis mon retour, je n'ai pas mon poste de responsable production, j'ai un poste de chargé de mission. Actuellement, on me demande d'aller dans une filiale (racheté l'an dernier sous forme de joint-venture avec majorité). Actuellement, j'ai une contrainte médicale par rapport à mon enfant qui nécessite des soins et suivi hebdomadaire. J'ai donné le certificat (fourni par le pédopsychiatre et stipulant qu'il recommandait aucun changement de pays dans l'immédiat) au médecin du travail qui m'a dit qu'il pouvait faire une lettre officielle si nécessaire. Je lui ai dit que je vais voir quel compromis on peut trouver avant de faire cette lettre.

Entre temps, j'ai rencontré la RH et exposé la situation par rapport au poste en question dans la filiale. Suite à cette rencontre, j'ai eu une réunion avec la RH et en présence de la personne en charge de la RH de la filiale (personne du groupe s'occupant des questions RH de la filiale le temps d'avoir un DRH localement). Ils me demandent ce qui pourrait faire que je puisse accepter ce poste? Et ce qui pourrait me faire accepter d'y aller seul (en laissant ma famille en France et ils viendraient plus tard). Le poste requiert une présence sur place et des missions ne seront pas suffisantes pour l'assurer. Je suis peu favorable à cette solution d'éloignement qui pourrait durer au moins 2-3 ans. Mon envoi sur place n'est pas une nécessité vitale pour l'entreprise car ils peuvent embaucher sur place et je leur propose que je puisse m'y rendre dans 2-3 ans dès que l'état de mon enfant sera meilleur. De plus, il y a un projet en cours qui pourra aboutir à de nouvelles possibilités dans 2-3 ans.

Ils insistent sur la prise de ce poste, et je perçois par les réponses qu'ils n'envisagent pas autres choses (il y des possibilités au siège où je travaille. J'avais déjà eu en 2012 (pour mon retour d'expatriation) un retour favorable lors d'un entretien avec un directeur et le responsable mais cela n'a pas abouti à cause je pense de la volonté d'envoi dans la filiale. A l'époque, il n'y avait pas de certificat médical pour mon garçon.

De plus, ils m'ont dit, s'il n'y a pas de poste adéquat il faut aussi envisager cette éventualité!

En bref, je sais qu'ils ne peuvent pas m'envoyer dans la filiale sans mon accord et si le médecin du travail fait un courrier officiel cela bloque tout.

Mais s'ils ne souhaitent pas me donner un poste au siège (j'ai travaillé sur 2 postes différents jusqu'à mon expatriation en 2010), quelles sont mes recours? S'ils souhaitent me licencier, quels sont mes recours et puis réclamer des indemnités? Ils souhaitent m'envoyer sur place avec un contrat local (je n'aurais rien pour ma retraite et il n'y a pas de Sécurité sociale sur place) et un salaire local (perte de 40% de mon salaire actuel).

Je suis assez confus et troublé par la situation
Je vous remercie pour votre aide.

SKL